

HAUTE-LOIRE le DEPARTEMENT

Direction des Services Techniques
Service Gestion de la Route

ROUTE DEPARTEMENTALE N°302

ARRETE N°AR-BL-2026-06-23-a

Réglementant temporairement la circulation par alternat

=====

LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 22 octobre 1963 ;

VU l'arrêté en cours portant délégation de signature accordée à Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge des Services Techniques ainsi qu'aux responsables de la Direction des Services Techniques ;

VU la demande de l'Entreprise SARL PAL YVES en date du 22 juin 2026 ;

CONSIDERANT QUE pour réaliser l'enfouissement du réseau HTA/BT ;

A R R E T E

Article 1 - La circulation de tous véhicules se fera par sens unique alterné sur la RD 302 du PR 4 + 211 au PR 4 + 594 sur la commune de SIAUGUES-SAINTE-MARIE (43300), du lundi 22 juin 2026 au vendredi 31 juillet 2026. Cet alternat affecte l'itinéraire entre le lieu-dit Griniac et le carrefour des RD 302 X RD 590.

Article 2 - Au droit de ce chantier, la circulation sera régulée par feux tricolores 24h/24, 7jours/7.

Article 3 - La signalisation de prescription correspondante sera fourni, mise de place et entretenue par l'Entreprise SARL PAL YVES demeurant 60, voie de ST Quintin 43700 CHASPINHAC.

Article 4 - Le présent arrêté sera affiché dans la mairie de SIAUGUES-SAINTE-MARIE (43300) ; et publié sur le site Internet du Département de la Haute-Loire.

Article 5 - Le Directeur Général Adjoint en charge des Services Techniques du Département, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 - Le présent arrêté est exécutoire et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site internet du Département :

- Soit par courrier au : 6 cours Sablon – CS 90 129 – 63 033 Clermont-Ferrand
- Soit par application Télérecours citoyens accessibles sur www.telerecours.fr

À Langeac,

Signé électroniquement le
par

Jérôme COURTHALIAO

Le chef de Pôle de Territoire de Brioude-Langeac

Destinataires (cocher les cases) :

- Préfecture : pref-coordination-routiere@haute-loire.gouv.fr
- Gendarmerie Nationale : corq.ggd43@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Direction Départementale de la Sécurité Publique : ddpn43-secdir@interieur.gouv.fr
- Département : sgr@hauteloire.fr , *Pôle*
- Mairies concernées : SIAUGUES-SAINTE-MARIE,
- Autres destinataires (bénéficiaires) : COR LANGEAC